

commentateur des lois anglaises déclare qu'il a trouvé dans les règles du Parlement le germe d'où est sortie la liberté anglaise.

Dans le Parlement canadien, dans le Parlement de la première des nations sœurs de l'empire, dans le Parlement de ceux qui se sont donné pour mission de perpétuer sur le continent de l'Amérique septentrionale les traditions de la mère patrie, dans le Parlement de ceux qui entendent conserver intact notre héritage de droits parlementaires, nous ferons bien de réfléchir avant de renoncer aux plus précieux des privilèges de cette Chambre, quelle que soit l'importance de la question qui nous occupe, car la décision que nous allons prendre pèsera sur nous et ceux qui viendront après nous pourront nous reprocher cette fatale erreur.

En renonçant à ces règles, nous jetons sur le sol de l'Amérique du Nord la semence qui a produit une si abondante récolte de maux et de misères dans d'autres pays. Dans l'Amérique du Sud, cette absence des sages règles du parlement anglais, a produit un état d'anarchie chronique, où les révolutions sont d'occurrences presque quotidiennes et où les institutions parlementaires sont devenues un objet de moquerie. Nous avons le devoir impérieux de profiter de l'expérience acquise par ceux qui sont venus avant nous.

Je sais fort bien que l'on m'objectera que nous sommes en présence d'un état de choses extraordinaire. Quoiqu'en dise l'honorable premier ministre, je maintiens que la situation n'a rien d'extraordinaire. Depuis l'établissement de la Confédération, en 1867, sir John Macdonald et tous les hommes d'Etat éminents qui lui ont succédé au poste de premier ministre, ont toujours rencontré dans la Chambre des communes assez de patriotisme et de lumière et dans les règles de la Chambre et dans les précédents anglais, assez de ressources et de souplesse, pour résoudre toutes les grandes questions qui se sont présentées. Il n'y a pas de questions assez importantes, il n'y a pas de problèmes assez épineux, pour qu'il ne soit pas possible de les résoudre par une judicieuse application des règles et des coutumes du parlement anglais. Si l'on veut arriver à un résultat satisfaisant, il faut d'abord poser la question franchement et honnêtement. Si on avait agi ainsi dans le cas qui nous occupe, la crise actuelle n'existerait pas.

Je ne veux pas discuter plus longtemps ce point de la question. Mais ayant eu l'honneur d'occuper pendant quatre ans la position d'Orateur suppléant et celle d'Orateur, pendant trois ans—un bonheur que j'apprécierai tant que je vivrai—j'ai cru qu'il était de mon devoir d'appeler l'attention de la Chambre sur la gravité des

derniers événements et des décisions que nous sommes appelés à prendre.

Quand l'honorable premier ministre a déposé la présente résolution, c'est naturellement du côté de l'Angleterre qu'il s'est tourné pour trouver les précédents. Il a cité Gladstone et d'autres hommes d'Etat célèbres; il a cité des extraits de journaux; il s'est prévalu de tout ce qu'il a pu trouver pour appuyer sa prétention. Les plus grands hommes et les plus grands esprits peuvent commettre des erreurs. Je suis certain que ce n'est qu'avec beaucoup de répugnance que M. Gladstone s'est décidé à modifier le règlement de la chambre des communes et il ne l'a fait qu'en présence de l'état de choses qui n'existe pas ici. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le Feuilleton de la Chambre pour constater que le Gouvernement n'a fait aucun effort pour hâter l'expédition des affaires du pays. Il n'a rien fait pour saisir la Chambre des questions qui sont ordinairement soumises aux délibérations du Parlement. Ses efforts se sont bornés à lancer dans l'arène parlementaire une grande question impériale pour la solution de laquelle la Chambre n'était pas préparée, pour l'excellente raison qu'il y a environ trois ans, le Parlement avait adopté à l'unanimité un programme qui semblait à cette époque recevoir l'approbation de tout le peuple canadien.

Depuis, l'honorable premier ministre est allé en Angleterre et a consulté le premier lord de l'amirauté. Ce dernier a écrit des lettres dont le contenu a été communiqué à la Chambre. L'honorable premier ministre et ses partisans professent une grande vénération pour l'honorable Winston Churchill. J'ai ici, sous la main, les écrits de ce homme d'Etat et entre'autres choses, la biographie de son illustre père, lord Randolph Churchill, qui a été écrite à une époque où l'auteur avait toute liberté d'exprimer sa manière de voir sur la question dont l'honorable premier ministre vient de saisir la Chambre des communes du Canada. Je n'ai aucun doute que cette opinion sera accueillie avec déférence par les honorables députés de la droite et qu'elle leur sera utile.

Je lirai la partie qui se rapporte à la clôture, avant d'en arriver au chapitre qui traite de l'état de choses qui prévalait en Grande-Bretagne et qui fut la cause de l'établissement de la clôture en ce pays. Il a été reconnu depuis que si la clôture est un mal, l'obstruction est également un mal, mais que le mal qui l'emporte sur l'autre est la clôture. Le parlement britannique ne ressemble aucunement au nôtre. Nous comptons cinq législatures provinciales au Canada. S'il nous fallait nous débarrasser de toutes ces institutions; si tous les travaux qu'accomplissent les législatures provinciales devaient se poursuivre ici, s'il